



## SAISINE

Avis sur

Le schéma régional du développement économique  
« Nouvelle ambition économique de la Bourgogne »

présenté par

**Clet VIOLEAU**

Membre de la Commission de Synthèse

Rapporteur Général du Budget

SEANCE PLENIERE DU 15 JUIN 2005

## Préambule

Le schéma régional de développement économique (SRDE) définit les orientations stratégiques de la région ; il vise à promouvoir un développement économique équilibré de la région et à développer l'attractivité de son territoire. La loi<sup>1</sup> confie à la Région le soin de l'élaborer.

Le Conseil régional de Bourgogne a choisi de le faire en organisant une large concertation avec les acteurs économiques et sociaux de la région, collectivités locales et chambres consulaires (10 réunions ont rassemblé 120 personnes et débouché sur 233 propositions dont la plupart ont été reprises). Le but était d'en faire le document de tous les Bourguignons.

Dans ce cadre et bien que la circulaire ne le prévoit pas, le Conseil régional a décidé de consulter le conseil économique et social de Bourgogne. L'assemblée consultative a ainsi été destinataire d'un document de travail et a fourni, en un temps très court et dès le mois de mai 2005, une importante contribution écrite reprenant notamment les propositions de ses travaux récents portant sur des thèmes concourant au développement économique.

A la suite de cette concertation, le Conseil régional propose le projet de SRDE, enrichi des divers apports de ses interlocuteurs. Comme lors de la phase précédente, l'ensemble des commissions thématiques puis la commission de synthèse du CESR a travaillé sur ce projet de schéma. L'assemblée consultative aurait souhaité disposer de davantage de temps pour réfléchir et se prononcer sur ce document, tout en appréciant d'avoir été consultée.

## Remarques générales

En premier lieu, le CESR constate avec satisfaction que sa contribution a été largement utilisée puisqu'il retrouve nombre de ses propositions dans le document final (et particulièrement une partie entière consacrée aux transports et aux NTIC, qui ne figurent pas dans la première version). Les socioprofessionnels ont été entendus et se félicitent que leur travail de fond, peu médiatique et donc peu connu des Bourguignons, soit ici reconnu à sa juste valeur.

Le CESR observe une certaine difficulté à confronter les deux versions du schéma dont la structure a été remaniée, notamment sur les propositions.

Cependant, il note une meilleure lisibilité, la présentation des propositions étant structurée autour de quatre chapitres :

- l'attention aux hommes et aux territoires,
- l'appui à l'entreprise,
- la recherche de l'excellence,
- la coopération interrégionale et l'ouverture internationale.

Il relève des points positifs :

- la place des hommes et des territoires située au chapitre 1 des Enjeux et propositions et le développement des ressources humaines apparaissant au premier plan des fiches action,
- l'ajout du volet sur les infrastructures de transport (voir ci-dessus).

---

<sup>1</sup> Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, complétée par la circulaire du ministère de l'Intérieur du 15 mars 2005

Le nombre de fiches actions est élevé (20), ce qui conduit le CESR à s'interroger sur la détermination de réelles priorités pour notre région, en souhaitant éviter tout saupoudrage.

Le CESR regrette le manque de lisibilité de dispositifs de contrôle et d'évaluation des différentes actions.

## ENJEUX ET PROPOSITIONS

Le CESR souhaite faire part de quelques réflexions sur différentes propositions de la deuxième partie « Enjeux et propositions » et sur des fiches action.

### 2<sup>EME</sup> PARTIE : ENJEUX ET PROPOSITIONS

#### CHAPITRE 1 : L'ATTENTION AUX HOMMES ET AUX TERRITOIRES

##### 1. La formation au service du développement économique (fiche 14 - fiches action 1 et 5)

Le CESR se réjouit de constater que les actions en lien avec la formation sont présentées dans le schéma et dans ses fiches actions comme des éléments de la vie économique : la formation fait effectivement partie intégrante de la réflexion sur les évolutions économiques d'une région.

Cependant, une superposition s'opère entre deux schémas : le PRDF (plan régional de développement des formations) et le SRDE. Pour ne pas être redondant, l'aspect économique doit être pris en compte dans le cadre du PRDF et ne nécessite pas de compléments dans un autre schéma : le SRDE peut se référer au PRDF.

L'intitulé « La formation au service du développement économique » est réducteur : la formation vise certes au développement économique, mais, comme cela a été évoqué dans le PRDF, elle doit rester aussi au service des personnes, lesquelles doivent être en capacité d'intégrer les changements économiques en conservant leur employabilité. Or, seul le volet « adaptation des salariés aux besoins des entreprises » est traité.

Autre point important : le CESR avait mis l'accent sur le rôle essentiel de la formation pour les publics en difficulté. Cet aspect est seulement évoqué et ne figure pas dans la fiche action.

##### 2. Les mutations économiques (ancienne fiche 7 - fiche action 2)

La dimension anticipation n'est pas suffisamment mise en avant. En effet, le constat qu'un bassin est en crise n'est souvent fait que lorsque les mesures de suppression d'emplois sont annoncées. C'est le cas avec THOMSON sur le COPIEVAL qui est en difficulté pour formuler des propositions concrètes et de reclassement des salariés. Il conviendrait de procéder à des expérimentations lorsque les procédures de licenciement ne sont pas immédiates.

La plus grande attention doit être portée aux maisons de l'emploi. Chaque collectivité ou intercommunalité en voudrait une sur son territoire ! Cependant leur logique d'installation et de fonctionnement doit viser à un accompagnement actif des chômeurs pour les conduire vers l'emploi. Il s'agit de coordonner sur un territoire les différents partenaires du service public de l'emploi, ANPE, ASSEDIC, DDTEFP. Ces différents acteurs dans le cadre de ces maisons pour l'emploi doivent participer à une baisse réelle du chômage, en organisant la complémentarité de leur action de proximité des chômeurs et des entreprises. Ceci répondrait en partie aux demandes du CESR exprimées dans plusieurs avis.

### **3. L'intégration de la dimension environnementale dans le développement économique** (ancienne fiche 8 - fiche action 3)

Le CESR apprécie que la dimension environnementale soit davantage présente. Mais la fiche action 3 « Faire progresser les entreprises dans la performance environnementale » prend insuffisamment en compte les différentes propositions émises par le CESR en matière d'environnement (notamment l'aspect relatif à la connaissance et la maîtrise des produits utilisés dans les entreprises pouvant avoir un impact sur la santé et l'environnement).

Le développement durable doit en effet être intégré dans l'ensemble des réflexions menées par la Région, d'autant plus qu'elle envisage de mettre en place un Agenda 21 régional (associant les trois dimensions économiques, sociales et environnementales).

### **4. Les déclinaisons territoriales des politiques de développement économique** (ancienne fiche 13 - fiches action 4 et 5)

Le souci de développement des grandes villes est notable mais les petites villes et les villes intermédiaires sont oubliées. La démographie de la ville compte mais aussi sa position géographique.

Il est positif d'avoir déconnecté, dans les fiches action, ce qui relève de l'animation économique d'une part (fiche 4), de l'emploi et de la formation d'autre part (fiche 5).

La démarche engagée pour le PLDF (plan local de développement de la formation) est différente de celle du PRDF. Le CESR souhaite que le PRDF garde une valeur fédérative, reste un guide dans lequel s'inscrivent les différents PLDF. Les dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation doivent, en particulier, être réfléchis au niveau régional. Si une certaine fluidité doit être maintenue, la Région doit conserver la possibilité de valider les différents PLDF.

Le risque réside dans une politique de formation régionale « patchwork » avec, à la clé, la délivrance de diplômes locaux. Les diplômes doivent conserver leur caractère national pour permettre la mobilité des personnes.

### **5. L'enjeu des infrastructures** (fiche 15 de la contribution du CESR - pas de fiche action)

Le domaine des infrastructures de transport et des NTIC a été réintroduit avec bonheur. Il aurait pu être davantage développé compte tenu de son importance et faire l'objet d'une fiche action.

Il faut en plus, rappeler l'importance de l'axe Ligérien Nivernais, les transversales RCEA, Troyes-Auxerre-Bourges et souligner celle du port de Gron dans l'Yonne qui va permettre à certaines implantations commerciales nouvelles de bénéficier d'économies sur les transports de conteneurs.

La question des transports et les choix qui s'imposent en la matière (développement des modes des transports alternatifs à la route, ferroutage, soutien du fret ferroviaire) va être davantage prise en compte par la réalisation d'un schéma régional d'infrastructures et de transport.

Le CESR prend acte que les travaux en ce sens ont d'ores et déjà démarré et souhaite que la Région tienne compte des remarques précédentes en l'associant dès à présent à la réflexion.

La volonté de relancer la dimension internationale de l'aéroport de Dijon est intéressante, de même que l'attention portée à la ligne TGV Rhin-Rhône. Jusque là le TGV ne faisait que traverser la Bourgogne, espérons que grâce à lui, la région redevienne une plaque tournante. En outre, dans l'immédiat, il serait souhaitable qu'une double rotation par TGV soit rapidement mise en place avec Roissy et Saint-Exupéry.

Les NTIC, qui trouvent place dans ce chapitre 1-5 « L'enjeu des infrastructures », après les transports, auraient mérité une partie à elles seules.

## **CHAPITRE 2 : L'APPUI A L'ENTREPRISE**

### **6. La création-reprise-transmission d'entreprises** (ancienne fiche 2 - fiches action 6 et 7)

Une bonne reprise des propositions du CESR est constatée.

### **7. Les concours financiers et bancaires aux entreprises** (ancienne fiche 6 - fiche action 8)

Manquent toujours les dispositifs de garantie et d'engagement des entreprises bénéficiaires. Quels dispositifs de contrôle des aides seront mis en place ?

Un point intéressant est évoqué : les possibilités de mobilisation de l'épargne locale. Ce sujet est à creuser.

### **8. La valorisation agricole, forestière et agroalimentaire** (ancienne fiche 10 - fiches action 9 - 10 et 11)

Le CESR trouve très bonnes les orientations concernant l'agriculture et la forêt et apprécie d'y retrouver ses préconisations. La démarche de valorisation des produits bourguignons dans la restauration collective est intéressante.

### **9. Le commerce et l'artisanat** (pas de fiche ancienne - fiche action 12)

Les propositions du CESR de l'ancienne fiche 2 sont bien reprises.

## **10. Le développement de l'activité touristique** (ancienne fiche 12 - fiche action 13)

Avant de faire de la Bourgogne une région touristique, il faut donner aux acteurs les moyens d'être compétitifs. La qualité de l'offre touristique passe par la formation. Il convient d'insister sur ce point dans la fiche action 13 « Développer l'activité touristique ».

## **11. La structuration de l'économie sociale et solidaire** (ancienne fiche 9 - fiche action 14)

Le CESR est très favorable aux dispositions contenues dans le projet de SRDE tendant à la structuration en réseau des entreprises de l'économie sociale ainsi qu'à la promotion de la formation de leurs cadres.

Il demande une nouvelle fois qu'une étude approfondie soit réalisée dans ce secteur très diversifié. Compte tenu du nombre important des associations dans ces champs d'intervention, notamment dans le domaine des services à la personne, il est nécessaire de s'interroger sur ces besoins collectifs et sur les moyens qui leur sont alloués, notamment par les collectivités territoriales.

L'assemblée consultative souhaite être associée à la préparation des assises régionales de l'économie sociale et solidaire.

## **CHAPITRE 3 : LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE**

### **12. L'innovation et la recherche** (ancienne fiche 4 - fiches action 15 et 16)

Le titre de la fiche action gagnerait à être plus dynamique. Le CESR propose le titre : « Une nouvelle ambition pour la recherche en Bourgogne ». La séparation, dans la présentation, des volets innovation et recherche, est intéressante. L'investissement pour la recherche est essentiel pour la Bourgogne, au vu notamment du constat effectué (p. 21).

Recherche publique et recherche privée doivent être considérablement développées, tout en maintenant un équilibre entre les deux, car elles constituent une garantie pour le développement futur de la région. Aussi convient-il, d'une part d'inciter les entreprises privées à développer leur propre recherche, d'autre part de soutenir les collaborations entre recherche privée et publique.

Le SRDE affirme la nécessité de séparer les missions d'intérêt général de service public des missions de transfert de technologie. Cette distinction est fondamentale. Cependant, la question des rapports entre les organismes de recherche et les entreprises dans le cadre des transferts de technologie est à clarifier. De même, la question de la mobilisation des capitaux des entreprises et groupes privés ou publics, dans le cadre du fonds dédié à l'amorçage et l'innovation, reste à définir.

### **13. La veille et l'intelligence économique** (ancienne fiche 11 - fiche action 17)

Le CESR réaffirme la nécessité de la présence des chercheurs et des représentants des salariés dans le comité régional de développement de la veille de l'intelligence économique, ainsi que des représentants de l'association régionale de Bourgogne des auditeurs de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale).

#### **14. Les démarches de filières et de pôles d'excellence** (ancienne fiche 5 - fiche action 18)

L'assemblée consultative se félicite de la reprise de ses propositions dans l'identification de plusieurs filières possibles à développer :

- les industries liées au nucléaire,
- la pierre,
- le bois-énergie,
- les énergies nouvelles (pile à combustible, bois et charbon à partir des techniques de gazéification).

Elle estime également positif l'engagement d'une réflexion régionale sur la politique énergétique.

Elle approuve l'initiative de lancer un appel à projets spécifiques pouvant déboucher sur des actions diversifiées (contrats de progrès, système productif local, pôles d'excellence, etc.).

#### **15. La nécessité d'organiser la sous-traitance** (pas de fiche ancienne - pas de fiche action)

Cette dimension « sous-traitance » n'est-elle pas à inclure dans le volet précédent « démarches de filières » ? Mais, en regard des pressions exercées par les donneurs d'ordre sur les sous-traitants, un soutien spécifique peut être nécessaire.

### **CHAPITRE 4 : LA COOPERATION INTERREGIONALE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE**

#### **16. La coopération interrégionale** (pas de fiche ancienne - pas de fiche action)

Le CESR exprime son accord sur la recherche de démarches de coopération en matière de :

- pôles de compétitivité ou d'excellence,
- transports.

#### **17. L'Europe**

Sur la future politique européenne, il renvoie à son avis sur les fonds structurels.

#### **18. Le développement exogène : renforcer l'attractivité de la Bourgogne et favoriser l'accueil des investisseurs extérieurs** (ancienne fiche 1 - fiche action 19)

Le CESR rappelle que l'agence régionale de développement doit d'abord être un outil fédérateur des différentes agences de développement locales et s'appuyer sur les potentialités locales.

#### **19. Le développement à l'international** (ancienne fiche 3 - fiche action 20)

Il s'agit d'une priorité essentielle pour les PME tournées vers l'export sans que l'ancrage sur le marché national ne soit pour autant négligé.

### 3<sup>EME</sup> PARTIE : LA GOUVERNANCE DU SRDE

Le CESR apprécie que son avis ait été pris en compte, concernant la présence d'un (ou plusieurs) représentant(s) des organisations patronales et syndicales au sein de la Conférence économique régionale.

\* \* \* \* \*

En conclusion, le CESR approuve le projet de SRDE qui lui est soumis, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative et demande que les réflexions qu'il transmet au Conseil régional soient prises en compte.

Il estime que, bien qu'il s'agisse d'un document d'orientations, le schéma aurait pu être plus concret sur bien des points.

Cependant, ce travail sur des orientations a permis que soient réalisés un état des lieux et un diagnostic économique de qualité, indispensables pour asseoir les bases d'une politique régionale. Des enjeux ont été identifiés et des solutions recherchées en concertation avec tous les acteurs économiques et sociaux bourguignons, certes dans des conditions de rapidité qui ont pu être déplorées, mais qui témoignent d'une volonté de passer à l'action sans attendre.

Néanmoins, notre assemblée s'interroge sur la réelle lisibilité de ce SRDE pour les citoyens bourguignons.

Il est à souhaiter que cette « nouvelle ambition pour la Bourgogne » se traduise maintenant dans les faits avec la célérité qui a présidé à son élaboration.

Conformément à son rôle et à sa mission, le CESR réaffirme la place première qui doit être faite à l'homme dans l'économie, à l'équité territoriale, au développement durable et à la prise en compte de l'environnement de la Bourgogne dans son développement économique.

**AVIS ADOPTE À L'UNANIMITE**

## **EXPLICATIONS DE VOTE**



**Intervention de Michel MAILLET  
au titre du Groupe CGT**

« Tout d'abord nous voulons souligner de façon positive la démarche du Conseil régional à la fois dans le choix qu'il a fait de l'élaboration d'un schéma régional de développement économique qui lui était ouvert par la nouvelle étape de la décentralisation, ainsi que la méthode qu'il a utilisée pour son élaboration, notamment par la mise en œuvre d'une démarche de consultation de toutes les forces vives de la région, dont les organisations syndicales.

Cependant, il nous semble également nécessaire de souligner que les conditions et les délais dans lesquels il a circonscrit cette consultation n'ont sans doute pas permis de donner toute sa plénitude à la démarche et nous le regrettons. Nous voudrions souligner en particulier d'une part le délai particulièrement court dans lequel les organisations syndicales ont été sollicitées (ce qui a motivé plusieurs absences, dont la nôtre) et d'autre part le fait que le CESR n'ait été associé qu'en sa qualité d'organisation régionale, alors que chacune et chacun de ses membres auraient dû, de notre point de vue, être invités -*ès qualité*- dans les différents forums locaux, comme d'autres l'ont été.

Nous ne reviendrons pas longuement sur les contraintes de calendrier qui ont été imposées à notre assemblée consultative (le projet d'avis les souligne), sauf pour apprécier l'effort important qu'a dû fournir l'ensemble du personnel du CESR et l'en remercier. C'est un des éléments qu'il convient de signaler en regard de la qualité du travail que nous avons pu fournir, tant au niveau des contributions que nous avons adressées à la Région, qu'au niveau de l'avis que nous allons rendre aujourd'hui.

Pour en revenir au projet d'avis (auquel nous avons largement contribué), nous en partageons à la fois la conclusion et les différentes remarques qu'il formule.

Cependant, nous voudrions insister particulièrement sur un aspect qui, de notre point de vue, aurait mérité d'être mieux souligné. Il concerne la lisibilité du SRDE pour la grande masse des salariés qui, ces dernières semaines, se retrouvent confrontés à l'incertitude du lendemain face à des plans de suppressions d'emplois, à des menaces de délocalisation, voire des fermetures d'entreprises. Pour ne citer que celles-là, nous pensons aux salariés de THOMSON, de KODAK, de DIM, d'IMPHY, de FOURNIER et à tant d'autres encore dont on parle moins. Même si le Conseil régional ne peut pas tout, le schéma régional de développement économique peut être pour ces salariés un véritable nouvel espoir de maintien de l'emploi ou de reconversion. C'est maintenant de la responsabilité du Conseil régional de donner du corps à cet espoir, face à un gouvernement frappé de surdité en regard des attentes sociales.

Le groupe CGT votera le projet d'avis ».

**Intervention de Michel MORINEAU  
au titre des associations de jeunesse et d'éducation populaire**

« Je me réjouis que, pour la première fois et avec ampleur, le champ de l'économie sociale et solidaire soit ainsi pris en compte dans le SRDE et par la région.

Ce champ de l'activité économique est en effet peu mentionné, or il représente effectivement en Bourgogne 13 % de l'emploi, ce qui n'est pas négligeable. Surtout, il est un des secteurs de l'activité économique et sociale, où le souci de maintenir « le lien social » entre les habitants et les citoyens est essentiel. L'économie sociale intervient souvent là où les services de l'Etat, les services publics sont devenus impuissants, notamment auprès des plus défavorisés.

Certes, dans les trois « familles » constitutives de l'économie sociale (mutuelles, coopératives et associations), les associations sont aujourd'hui les plus fragiles (pour ne pas dire en grande difficulté, en raison notamment de la politique de l'Etat à leur endroit), les plus parcellisées sur le territoire. Il y aurait donc lieu pour cette « famille » et pour pallier cette difficulté, que la région s'appuie clairement sur les fédérations, les têtes de réseaux, qui savent structurer cet ensemble d'acteurs et lui donner son efficacité, notamment pour le développement de l'emploi associatif ».

**Intervention de Renaud ABORD de CHATILLON  
au titre d'Aprovalbois, du CRP et de l'union syndicale régionale des organismes  
de la forêt privée en Bourgogne**

« Je voudrais féliciter le Conseil régional et son président d'être entrés dans la problématique bois-filière bois dans le SRDE, ceci devant se concrétiser par la signature avec Aprovalbois du contrat de filière le 8 juillet 2005.

Par contre, sur l'état des lieux distribué par le Conseil régional, si le bois est bien indiqué comme secteur à potentiel de création de richesses et comme filière industrielle prometteuse (pages 24 et 25), le socle sur lequel la filière bois peut se développer -ses trois numéros 1 français : numéro 1 pour le chêne, numéro 1 ex aequo pour le douglas, numéro 1 pour l'écocertification- n'est pas mentionné page 5 (« une région plus agricole et plus industrielle que la moyenne »), alors même que sont mentionnés les rangs des productions agricoles (2 pour le colza, 4 pour les oléagineux, 4 pour le troupeau allaitant, 8 pour les céréales).

Ce sont ces numéros 1 qui sont le socle sur lequel une politique de filière active peut être menée ».

**Intervention de Charles BARRIERE  
au titre du Collège I**

« Il faut tout d'abord remercier le Conseil régional d'avoir sollicité l'avis du CESR. Nous souscrivons tout à fait à la démarche. Concernant le délai, la réactivité est habituelle pour l'entreprise.

Il est essentiel pour une collectivité territoriale de faire partager un diagnostic puis une stratégie notamment sur un sujet aussi central que le développement économique de toute une région.

Ce diagnostic sans concession a le mérite de poser clairement les enjeux du développement de la Bourgogne.

Pour le collège I, il est essentiel de donner l'envie d'entreprendre aux Bourguignons.

Il faut donc :

- favoriser la création,
- faciliter la croissance,
- et réussir la reprise-transmission de tous les types d'entreprises.

Il faut souligner dans ce schéma « la reconnaissance de l'entreprise comme l'une des principales entités créatrices d'emplois et de richesses ».

On parle également dans ce schéma de « faire de la Bourgogne la terre de la réussite dans la création, le développement et la reprise d'entreprises ».

Les entreprises s'interrogent néanmoins :

- sur la gouvernance du SRDE,
- sur l'adéquation nécessaire entre les offres et les demandes d'emplois,
- sur le financement des différents projets, qui suppose un partage des risques entre l'entreprise, le financier et la région.

Au moment où le Parlement débat de la loi Jacob sur les PME, nous formons le vœu que chacun comprenne qu'une société ne peut être solidaire sans création de richesse et d'emploi et sans adaptation aux évolutions.

Le groupe votera l'avis ».



### **Intervention de Joseph BATTAULT au titre de la CFDT**

« La CFDT se félicite que la Région Bourgogne s'engage dans une action économique forte qui doit déboucher sur l'emploi pour tous les Bourguignons. L'élaboration de ce schéma de développement économique constitue un temps fort de la vie régionale.

La volonté de concertation du Conseil régional doit être saluée. En ce qui concerne les partenaires sociaux, une réunion spécifique a eu lieu. Du fait des délais très courts, la CFDT n'a pu participer à cette réunion. L'expression publique de ce jour nous permettra donc de faire connaître notre point de vue.

Nous voudrions tout d'abord souligner notre attachement à une forme de démocratie participative. Cette forme de démocratie qui permet aux représentants des organisations de ce qu'on appelle "la société civile" d'exprimer leurs positions soit directement, soit au sein du CESR. **La Démocratie a besoin de temps !** Temps du débat, temps de la maturation, temps de la délibération. C'est une condition indispensable. Aussi, nous souhaitons que le Conseil régional, qui a fait de cette forme de démocratie une de ses priorités, y soit attentif. Mais l'expression de cette exigence souligne, a contrario, cette volonté de consultation qui est bien loin d'exister dans d'autres institutions.

Cette forme de consultation implique aussi que **nous révisions nos modes de fonctionnement**, pour être plus réactifs, que ce soit dans notre organisation CFDT, et au CESR. Mais nous devons aussi nous interroger sur notre conception du CESR. Nous ne sommes pas un Bureau d'Etudes, mais bien l'expression organisée des Bourguignons, et en ce sens, nos avis doivent exprimer à la fois la diversité, mais aussi des lignes de propositions fortes au service de la Bourgogne.

**La CFDT a largement participé au travail du CESR** sur cet avis et se retrouve bien dans ce travail. A l'exception d'une remarque qui fera l'objet d'un amendement. Nous voulons ici compléter ce travail par quelques questions sur la mise en oeuvre de ce schéma ambitieux et qui va demander maintenant des moyens et une volonté commune :

1. Ce document ne dit rien sur **la place de l'Etat** : partage-t-il l'analyse et aussi les priorités annoncées ? Comment cela va t-il se traduire avec **les engagements financiers** ? En effet, la Région annonce qu'elle mobilise 200 millions d'euros dont il faut souligner que plus de 80 % servent à former les hommes et les femmes de Bourgogne. Cette mobilisation financière doit activer au total 600 millions d'euros. Aujourd'hui quelle est la réponse de l'Etat ? Quand nous mesurons les difficultés rencontrées pour appliquer le contrat de plan Etat-Région, quand nous connaissons les difficultés pour financer correctement la décentralisation. Par ailleurs, la volonté affirmée de certains gouvernements de réduire la part du budget de l'Europe risque de peser lourdement sur les financements des opérations de formation, d'aménagement du territoire.

Nos collègues qui présenteront l'avis tout à l'heure le soulignent. **Ces incertitudes financières** risquent de peser lourdement sur la mise en œuvre de ce projet ambitieux.

2. **Des questions sur la dimension interrégionale.** Oui la Bourgogne est une petite, trop petite, région. Oui nous devons rechercher la coopération interrégionale. A ce sujet d'ailleurs nous souhaiterions que le CESR se saisisse de cette problématique et en fasse une priorité. Nos collègues de Franche Comté ont commencé un travail important depuis plusieurs mois sur ce sujet. Il serait dommage que nous ne soyons en état de répondre à des sollicitations de leur part. Donc, oui, à une dimension interrégionale, avec en particulier la mise en synergie du pôle urbain important constitué par l'ensemble Dijon/Val-de-Saône/Besançon qui représente 500 000 habitants. Mais comment allons-nous continuer à assurer le développement de tout le territoire bourguignon qui se désertifie déjà ?

3. Le Conseil régional souhaite participer **au développement de l'économie sociale et solidaire** et la CFDT s'en félicite. Nous souhaitons que les aides apportées tiennent compte de la volonté et de l'engagement réel des employeurs, au niveau collectif et au niveau des entreprises, de **l'engagement à ouvrir un vrai dialogue social** pour apporter un vrai statut aux salariés. Que ce soit au niveau du salaire, des conditions de travail, du recul de la précarité. L'aide apportée doit aussi inciter les différentes associations et structures à acquérir une taille suffisante pour que **la professionnalisation** soit assurée, aussi bien en termes de qualité de services, de gestion du personnel, que de garanties de gestion financière.

4. Enfin, la CFDT insiste à nouveau sur le fait que **l'existence de métiers dits en tension** n'est pas seulement liée à de mauvaises images qu'auraient les jeunes et les chômeurs. Il s'agit bien souvent, malheureusement, de réalité. Nous l'avons déjà dit dans cette enceinte, les partenaires sociaux doivent amplifier ou simplement débiter le dialogue social pour améliorer la situation des salariés. Mais **le Conseil régional peut participer à ce travail très concrètement** en incitant à la création de l'Agence régionale d'amélioration des conditions de travail (**ARACT**) et en soutenant l'Observatoire régional de santé au travail (**ORST**), ces deux outils paritaires qui rassemblent la majeure partie des organisations présentes dans cette salle.

Voici donc les remarques de la CFDT sur ce Schéma régional de développement économique. Dans la mesure où l'amendement que nous présentons est intégré, le groupe CFDT votera l'avis du CESR ».



**Intervention de Philippe DORMAGEN  
au titre de la FSU**

« L'intervention de la FSU porte principalement sur les fiches action du Schéma régional du développement économique. Sur le développement des ressources humaines, et bien que ce type d'action ne soit pas prévu au PRDF, il semble intéressant de pouvoir financer des formations à des demandeurs d'emploi, en lien avec des besoins précis d'un employeur, dans le cadre d'une action coordonnée d'aide à l'implantation d'une entreprise.

Par contre, la fiche qui prévoit de renforcer l'adéquation des dispositifs de formation aux besoins reconnus sur les territoires est plus dangereuse, comme le souligne le projet d'avis du CESR. J'en profite pour rappeler que la FSU n'a pas approuvé le PRDF. Limiter l'orientation et la formation d'un territoire aux besoins locaux, c'est oublier que l'objectif des jeunes n'est pas obligatoirement de rester sur place, et que certaines formations sont de portée régionale voire nationale. Comment ces besoins vont-ils pouvoir être pris en compte par les plans locaux de la formation professionnelle ?

La fiche concernant l'économie sociale et solidaire est fumeuse et manque de concret. Mais une chose est certaine, c'est que l'accompagnement pour l'emploi au bénéfice des salariés des entreprises de travail temporaire d'insertion et des entreprises d'insertion, est pour l'instant largement insuffisant, pour ne pas dire inexistant.

Dans le document proposé à l'approbation du Conseil régional, concernant l'affectation des crédits à affecter, la FSU souhaite faire remarquer que seulement 1,5 % des crédits affectés sont consacrés à l'économie sociale et solidaire, alors que celle-ci représente 13 % des établissements employeurs et 11 % de l'emploi salarié régional.

En conclusion, la FSU pense que le Schéma régional du développement économique mérite des aménagements ».

**Intervention de Gérard MOTTET**  
**personnalité qualifiée**

« Si la place des transports et infrastructures avait été extrêmement réduite dans le premier projet de SRDE, il n'en est pas de même dans le second et l'on ne peut que se féliciter de ce réel progrès, accompagné d'une bonne cartographie d'ensemble.

Toutefois, à l'image même de cette cartographie où les voies d'eau sont totalement absentes, il convient de rappeler que la Bourgogne se situe aussi sur le grand axe fluvial et fluvio-maritime de l'Europe entre la Méditerranée, la Mer du Nord et la Manche.

Certes, le SRDE mentionne le rôle important du port de Pagny comme accès le plus en amont sur la Saône du trafic méditerranéen.

Mais le même SRDE ne mentionne pas le rôle conséquent de l'Yonne. Il convient à ce sujet de rappeler l'effort du Conseil général de ce département qui équipe, pour l'arrivée des porte-conteneurs, le port de Gron au Sud de Sens.

Cet équipement profite notamment à la firme IKEA nouvellement installée à Dijon et qui voit grâce à ce transport fluvio-maritime ses coûts de transport diminués de 25 % (audition du président de la CCI de l'Yonne par la commission N° 1 du CESR le lundi 6 juin à Sens).

Quant à la Saône bien des exemples récents en montrent l'intérêt pour atténuer le trop encombrant flux de camions sur l'axe autoroutier séquano-rhodanien : transport de bois au départ de Pagny, et, récemment, remontée par le Rhône et la Saône de matériel militaire de retour du Kosovo jusqu'à Pagny en direction du régiment du train basé à Auxonne.

Cependant, tout en comprenant et en soutenant l'effort financier que doit accomplir notre Région pour la réalisation de la branche Est du TGV Rhin-Rhône, il nous semble qu'elle ne peut se désintéresser des études en cours réalisées par le cabinet CATRAM Consultants à la demande des Régions Lorraine et Rhône-Alpes, en vue d'une liaison fluvio-maritime à grand gabarit VB, reliant la Saône et la Moselle.

Il est important que les deux assemblées régionales et leurs deux présidents aujourd'hui réunis en soient informés.

En d'autres termes, il y a place en Bourgogne pour deux usages de la voie d'eau :

1. l'usage touristique sur les canaux à gabarit Freycinet hérités de l'histoire (canal de Bourgogne, du Nivernais, du Centre, etc.).
2. l'usage de fret sur les rivières à grand gabarit actuel ou potentiel, Yonne et Saône en particulier.

Sans que le second ne gêne le premier, les flux occasionnés et les itinéraires n'étant pas les mêmes ».